

<https://www.snetap-fsu.fr/Communique-des-representants-des-personnels-de-direction.html>



Groupe de travail format CT Ministériel le 19 janvier
2022

Statut d'emploi : communiqué des représentant.es des personnels de direction

- Métiers - Directeur-riche - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 17 février 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les représentants du SNETAP-FSU ont participé au groupe de travail format CT Ministériel le 19 janvier 2022.

Ce format lourd ne facilite pas l'échange malgré le temps mobilisé. En effet, le nombre de protagonistes limite le temps de parole compliqué par l'utilisation de la visioconférence dont nous comprenons évidemment l'utilisation dans les circonstances actuelles.

En déclaration liminaire, nous avons salué la tenue de ce groupe de travail hélas repoussé plusieurs fois à l'initiative du Ministère.

Nous avons rappelé que les **OS** sont à privilégier et en tout cas à associer dans le dialogue social et la réflexion sur l'évolution de nos métiers (et non des associations ou autres groupes qui n'ont aucune légitimité réglementaire).

Nous avons tenu à affirmer que le statut d'emploi loin de régler notre situation, a révélé des failles qu'il convient de corriger.

Le GT s'appuyait sur la présentation de statistiques produites par EDC sur nos métiers : répartition, âges, statuts, effet du statut d'emploi...

Les éléments majeurs présentés

- Il y a 786 postes dont 576 sous statut d'emploi
- La répartition : hommes 63% /femmes 37%, elle est plus accentuée pour les postes de D1 (77%/23%). Cette répartition pose de nouveau le sujet du "plafond de verre" pour les femmes
- Les agents en poste ont en grande majorité plus de 40 ans
- Il existe de nombreuses disparités entre personnels sous statut et hors statut
- Nos métiers peinent à inciter des vocations, probablement pour des raisons de conditions de travail, de rémunération et de précarité
- Pour les mobilités, de nombreux postes (67) restent sans candidats à l'issue du second tour ce qui pose évidemment un réel problème
- Pour 59% des D1, les mobilités ont été inter-régionales

Commentaires

La situation apparaît comme inquiétante sur les postes de DEA et DAT dont les conditions de travail méritent d'être très sensiblement améliorées.

Nous faisons un focus particulier au sujet des D2 dont les conditions d'entrée dans le métier montrent qu'elles sont particulièrement difficiles. Nous travaillons pour améliorer le parcours avant l'entrée en fonction pour consolider les intentions et améliorer la formation pour éviter que les agents soient démunis une fois en place (information, stages, ...) et éviter les départs prématurés.

Nous nous inquiétons que des agents refusent le statut d'emploi pour des raisons d'obligation de mobilité pour les entrants qui ont déjà plus de 8 ans dans le poste et que des postes sous statut soient attribués via des **CDD** pluriannuels.

Nous sommes vigilants sur la place des femmes dans nos métiers, elles y ont toute leur place.

Les faisant-fonction dont les conditions de rémunération ne sont pas à la hauteur du travail, surtout quand la mission est longue, la reconnaissance financière doit être améliorée et harmonisée.

Pour les mobilités, sollicitez-nous pour vous informer, nous aider à défendre vos situations...

Statut d'emploi : communiqué des représentant.es des personnels de direction

Vos représentants : Philippe Testard (D1/D2/D3), Luc Champin (D1/D2/D3) et Jean-Louis Crassat (DEA/DAT/D4)